

Cote du document: EB 2010/101/R.14
Point de l'ordre du jour: 10
Date: 6 décembre 2010
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

L'engagement du FIDA dans les pays à revenu intermédiaire

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Kevin Cleaver

Vice-Président adjoint, Responsable des programmes
téléphone: +39 06 5459 2419
courriel: k.cleaver@ifad.org

Brian Baldwin

Conseiller principal en gestion des opérations
téléphone: +39 06 5459 2377
courriel: b.baldwin@ifad.org

Transmission des documents:

Liam F. Chicca

Fonctionnaire responsable des organes
directeurs
téléphone: +39 06 5459 2462
courriel: l.chicca@ifad.org

Conseil d'administration — Cent unième session
Rome, 14-16 décembre 2010

Pour: **Examen**

Table des matières

A. Introduction	1
B. Les PRI dans le cadre du FIDA: des partenariats pour lutter contre la pauvreté rurale	1
C. L'engagement dans les pays à revenu intermédiaire: considérations stratégiques	4
D. Est-il nécessaire de mettre au point des produits et des services différenciés à l'intention des PRI?	5
E. Services différenciés: améliorer les produits et services financiers du FIDA	6
F. Services différenciés: améliorer les produits et services de gestion des savoirs offerts par le FIDA	7
G. Renforcement de l'appropriation par les pays et abaissement des coûts de transaction liés à la souscription d'un emprunt auprès du FIDA	8
H. Reclassement	8
I. Conclusions en matière de stratégie	9

Annexe I

Rôle du FIDA dans les pays à revenu intermédiaire

L'engagement du FIDA dans les pays à revenu intermédiaire (PRI)

A. Introduction

1. À sa quatrième session, la Consultation sur la huitième reconstitution des ressources du FIDA (octobre 2008) a examiné le document intitulé "Rôle du FIDA dans les pays à revenu intermédiaire"; les conclusions des membres figurent dans le rapport sur la reconstitution: "La Consultation a reconnu que les besoins des PRI sont variés et évoluent et que, pour conserver son efficacité, le FIDA doit mieux s'acquitter de son mandat en améliorant le service qu'il offre à ces pays, en s'assurant de la pertinence de son engagement auprès d'eux et en renforçant les partenariats sur lesquels cet engagement se fonde¹." La Consultation a décidé que le FIDA devrait:
 - promouvoir plus activement la coopération Sud-Sud, notamment en soutenant les efforts que font les PRI pour encourager le partage des connaissances et l'innovation dans d'autres États membres;
 - identifier les pratiques et procédures d'autres institutions financières internationales (IFI) qui sont susceptibles d'être pertinentes pour le FIDA, en ce qui concerne les modalités et conditions applicables aux prêts accordés aux PRI;
 - établir, sur une base facultative, des modalités et instruments visant à permettre aux pays qui décident de cesser d'emprunter au FIDA, ou de réduire leur emprunt, de continuer d'avoir accès à ses services, y compris les savoirs et les produits de formation et, s'ils le souhaitent, l'assistance technique remboursable. À cet égard, la Consultation a décidé que: "Le FIDA mettra au point une politique de reclassement conforme à celle appliquée à titre volontaire dans d'autres IFI. Il établira un cadre doté de critères objectifs et transparents permettant de prendre en compte les intérêts et les souhaits des États emprunteurs qui atteignent un point où ils peuvent être reclassés."
2. Le présent document traite ces questions, ainsi que d'autres sujets² qui revêtent maintenant de l'importance pour le choix des partenariats du FIDA avec les PRI.

B. Les PRI dans le cadre du FIDA: des partenariats pour lutter contre la pauvreté rurale

3. Comme d'autres IFI, le FIDA compte parmi ses membres un groupe important et varié de PRI. Les récents documents d'orientation établis par la Banque mondiale³, la Banque africaine de développement⁴ et la Banque asiatique de développement⁵ ont commencé à aborder ces questions. Les réponses apportées à ce jour ont un certain nombre de points communs qui auront une incidence sur l'approche du FIDA:

¹ Le Rapport de la Consultation sur la huitième reconstitution des ressources du FIDA (GC 32/L.5), soumis à la trente-deuxième session du Conseil des gouverneurs (18-19 février 2009), est joint en annexe au présent document.

² À titre d'exemple, tous les "États membres sont affectés par le changement climatique et les PRI ont acquis une expérience en matière d'adaptation à ce changement et d'atténuation de ses effets, qui pourrait être utile à d'autres membres. Le FIDA peut aider à transmettre ces savoirs, entre autres, à des pays à faible revenu et des PRI, ainsi qu'il a commencé à le faire dans le cadre de sa stratégie concernant le changement climatique (approuvée par le Conseil d'administration en avril 2010) et de sa future politique de gestion de l'environnement et des ressources naturelles (2011).

³ Résultats du développement dans les pays à revenu intermédiaire: une évaluation de l'appui de la Banque mondiale, Groupe d'évaluation indépendante (GEI), 2007.

⁴ La Banque africaine de développement considère que 13 de ses membres sont des PRI, mais elle constate aussi que, malgré leur statut de PRI, les problèmes auxquels ils se heurtent sont en grande partie les mêmes que ceux des pays à faible revenu, à savoir une faible croissance et un taux de chômage élevé, la vulnérabilité face aux chocs extérieurs et une intégration lente dans l'économie mondiale. Pour ces raisons, dans ces pays, la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement est compromise.

⁵ Enhancing Asian Development Bank Support to Middle Income Countries and Borrowers from Ordinary Capital Resources: Premier rapport de situation, janvier 2008.

- de l'avis général, en raison du niveau élevé de pauvreté résiduelle, les IFI devraient continuer d'intervenir dans ce groupe de pays;
 - afin de continuer à présenter un intérêt pour ces pays, les IFI doivent fixer leurs taux d'intérêt à des niveaux comparables aux autres sources de financement, offrir tout un éventail de produits financiers et rationaliser leur conditions et procédures de prêt afin de réduire les coûts de transaction;
 - pour nombre de ces pays, qui ont accès aux ressources financières, les IFI apportent un plus en raison de leurs savoirs régionaux et mondiaux, et tous s'accordent à penser qu'il faut investir pour approfondir ces savoirs et les diffuser de manière plus efficace; et
 - alors que le rôle de ces services de gestion des savoirs peut être limité s'ils sont isolés, ils sont jugés très efficaces lorsqu'ils sont associés à un financement.
4. Toutes les IFI, y compris le FIDA, utilisent l'indicateur du PIB/habitant pour définir les critères permettant de classer un pays parmi les PRI; d'après ces critères, la Banque mondiale a établi une liste hétérogène de PRI comportant une tranche inférieure et une tranche supérieure, avec un PIB/habitant compris entre 12,195 USD et 996 USD. Parmi ces pays, 89 sont membres du FIDA. S'agissant du revenu et du développement général, ils sont extrêmement divers, surtout sur le plan de la mise en valeur des ressources humaines. Avec un RNB par habitant inférieur à 2 500 USD, certains de ces pays sont dans la tranche inférieure de la fourchette des revenus intermédiaires (par exemple, l'Égypte et la République arabe syrienne), tandis que d'autres, avec un RNB par habitant supérieur à 6 000 USD, sont dans la tranche supérieure (par exemple, Liban et Turquie). L'examen des PRI entrepris pour établir ce document semble indiquer que la distinction entre les PRI et les autres pays à faible revenu n'est guère pertinente pour le FIDA, étant donné que les caractéristiques rurales des PRI de la tranche de revenu inférieure sont tout à fait comparables à celles des autres pays à faible revenu et que les demandes qu'ils adressent au Fonds sont analogues. La différence réside dans le fait qu'à mesure que leur revenu par habitant augmente, les PRI sont plus à même de cofinancer leurs propres programmes de développement rural.
5. D'autres IFI utilisent le PIB/habitant pour définir les PRI parmi leurs membres comme étant les pays qui ne peuvent pas bénéficier d'un financement à des conditions de faveur. Au FIDA, les PRI sont les pays qui ne peuvent pas bénéficier de prêts à des conditions particulièrement favorables et qui, du fait de leur revenu, rentrent dans la catégorie des emprunteurs à des conditions intermédiaires ou ordinaires. Pendant la période 2004-2009, le FIDA a financé 28 nouveaux programmes dans des PRI de toutes les régions, pour un engagement total de 636 millions d'USD (voir le tableau)⁶. Les variations importantes du PIB/habitant entre les PRI semblent indiquer des variations comparables des niveaux de pauvreté. Il ressort des données disponibles qu'une grande pauvreté sévit dans les zones rurales de nombreux PRI. D'après des études récentes⁷, le pourcentage de pauvres dans les PRI à l'échelle mondiale (sans compter la Chine ni l'Inde) serait passé de 7% à 22% entre 1990 et 2007-2008.

⁶ Cela illustre également la capacité du FIDA à planifier (avec les Gouvernements membres) des programmes spécifiques aux PRI, à les exécuter de manière efficace, et à suivre les résultats et en rendre compte.

⁷ A Sumner, "Global Poverty and the New Bottom Billion: What if Three-Quarters of the World's Poor Live in Middle-Income countries?", Institute of Development Studies, Université du Sussex, septembre 2010.

Financement du FIDA en faveur des PRI (2004-2009): Conditions intermédiaires et ordinaires
(en milliers d'USD)

<i>Pays</i>	<i>RNB/habitant</i>	<i>Prêts à des conditions intermédiaires</i>	<i>Prêts à des conditions ordinaires</i>	<i>Total</i>
Gabon	7 370		6 000	6 000
Maurice	7 240		6 001	6 001
Swaziland	2 350	5 998		5 998
Chine	3 590	62 345		62 345
Philippines	1 790	15 900		15 900
Argentine	7 570		39 341	39 341
Belize	8 071		3 000	3 000
Brésil	8 040		98 655	98 655
Colombie	4 930	20 000		20 000
Costa Rica	6 230		9 189	9 189
République dominicaine	4 510		13 800	13 800
Équateur	3 920		12 787	12 787
El Salvador	3 370		30 559	30 559
Guatemala	2 620	17 000	18 423	35 423
Mexique	8 920		29 973	29 973
Panama	6 710		4 200	4 200
Paraguay	2 270	3 100		3 100
Pérou	4 150		23 037	23 037
Venezuela (République bolivarienne du)	10 150		13 000	13 000
Albanie	3 950	9 600		9 600
Bosnie-Herzégovine	4 700	11 113		11 113
Égypte	2 070	64 134		64 134
Géorgie	2 530	8 700		8 700
Jordanie	3 740	11 777		11 777
Liban	7 970		4 605	4 605
Maroc	2 790	34 963		34 963
Tunisie	3 720		15 490	15 490
Turquie	8 730		43 300	43 300
Total (28)		264 630	371 360	635 990

6. Le mandat du FIDA, à savoir lutter contre la pauvreté rurale, reste donc pertinent pour les PRI. À titre d'exemple, dans les économies en développement de la région Proche-Orient et Afrique du Nord, il existe encore d'importantes disparités régionales, ainsi que des poches de pauvreté, en particulier dans les zones rurales et montagneuses. Ce fait a été mis en évidence dans le programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) établi par le FIDA en 2006 pour la Turquie: "D'après le classement par indice de développement humain (IDH) établi en 2001 pour les 80 provinces de la Turquie, 16 des 20 provinces les moins développées se situaient dans les régions de l'est ou du sud-est, et les quatre restantes dans la région de la mer Noire. Le PIB moyen par habitant des huit provinces les plus pauvres, toutes situées dans l'est ou le sud-est, représentait moins de 30% de la moyenne nationale. Tous les autres indicateurs socioéconomiques associés au développement sont aussi particulièrement faibles dans les régions de l'est et du sud-est⁸."

⁸ Par conséquent, le FIDA mène actuellement toutes ses opérations en Turquie dans la région de l'Est.

7. Dans la région Amérique latine et Caraïbes (LAC), au cours des dix dernières années, le taux de croissance économique des divers pays pris ensemble s'est élevé à 4,7% par an, avec un RNB moyen par habitant de 4 467 USD. Toutefois, bien que de nombreux pays de la région se rapprochent de l'extrémité supérieure de la fourchette des revenus intermédiaires, les inégalités sociales et économiques restent très fortes, le coefficient de Gini pour l'ensemble de la LAC dépassant 0,53, chiffre le plus élevé parmi les régions du monde (ce qui semble indiquer la répartition du revenu la moins équitable). En République bolivarienne du Venezuela, environ 11% des habitants vivent dans les zones rurales, où plus de 50% de la population est pauvre⁹.
8. L'Inde et la Chine comptent encore les populations rurales pauvres les plus nombreuses du monde. En Indonésie, le niveau de vie de la moitié des ménages reste proche du seuil de pauvreté national, et 70% des pauvres vivent en milieu rural. En outre, d'après l'indice de l'écart de pauvreté, bien que la proportion des Indonésiens en situation de pauvreté ait été pratiquement ramenée aux niveaux antérieurs à la crise de 1997, ceux qui sont pauvres aujourd'hui sont plus démunis qu'auparavant, surtout dans l'est de l'Indonésie.
9. Le modèle opérationnel du FIDA s'est avéré efficace dans les PRI, puisqu'il a permis d'obtenir des résultats satisfaisants en matière de développement dans plus de 80% des projets et programmes appuyés par le Fonds dans ces pays¹⁰. En outre, il résulte de toutes les évaluations des programmes de pays entreprises dans les PRI par le Bureau de l'évaluation du FIDA – y compris celles qui ont été menées récemment pour l'Argentine, le Brésil, l'Inde et les Philippines – que la performance du Fonds est satisfaisante.
10. Comme l'indiquent les récentes enquêtes menées auprès des clients, la plupart des gouvernements jugent le FIDA réceptif à leurs points de vue et suggestions. Il est considéré comme une organisation à caractère associatif qui apporte une assistance à ses membres, parmi lesquels les PRI, plutôt qu'une organisation formée de donateurs. Les PRI eux-mêmes estiment que les initiatives du FIDA visant à les soutenir dans leur lutte contre la pauvreté rurale ont une valeur ajoutée, compte tenu notamment de l'expérience qu'il a acquise en aidant les communautés rurales pauvres à créer des entreprises agricoles et rurales viables. Il apparaît aussi que le FIDA est prêt à appuyer des programmes dans des régions ou des zones difficiles, ou dans des pays sortant d'un conflit. Cette question ne concerne pas uniquement les PRI, mais elle met en relief l'aptitude du FIDA à répondre aux besoins de ses membres. Ce qui diffère par contre dans les PRI pris collectivement, par comparaison avec d'autres pays à faible revenu, c'est leur aptitude à autofinancer leur développement rural. Les autres différences sont dans une large mesure des disparités entre pays (la Chine a besoin d'un programme différent de celui du Swaziland, bien qu'il s'agisse dans les deux cas de PRI).

C. L'engagement dans les pays à revenu intermédiaire: considérations stratégiques

11. Compte tenu de la grande diversité des situations et des besoins nationaux des PRI, une politique globale unique, qui tenterait de fixer des paramètres spécifiques, ne serait ni efficace ni efficiente. Pour faire face à la diversité des besoins des PRI et à la nécessité pour le FIDA d'avoir toute latitude pour répondre aux problèmes spécifiques aux pays donnés (et à la région), il faut plutôt adopter une approche adaptée à chaque PRI et définie dans le cadre d'une stratégie pour le pays (COSOP). Cette démarche permet tout d'abord de mieux comprendre et de passer en revue les besoins de chaque pays et, ensuite, de définir une série d'interventions plus précises pour faire face à la situation de chaque pays. Le FIDA traitera les PRI et d'autres pays à faible revenu de la même manière, adaptant son partenariat et

⁹ Indicateurs du développement dans le monde, Banque mondiale, 2009.

¹⁰ Voir le Rapport annuel sur les résultats et l'impact des opérations du FIDA (RARI) pour 2007, tableau 15.

son appui conformément à la stratégie pour le pays et à la conception des projets. Le Cadre stratégique du FIDA et ses politiques s'appliquent aux PRI aussi bien qu'aux autres pays.

12. Au sein du FIDA, les PRI constituent un pivot financier possédant plusieurs interfaces, qui ont des répercussions sur le modèle financier du FIDA¹¹, s'agissant des rentrées des prêts, des prêts et des contributions au titre de la reconstitution des ressources:
 - les rentrées des prêts venant des PRI devraient atteindre 275 millions d'USD en 2011-2012 et, de plus en plus, ces pays contribuent à la reconstitution des ressources (68 millions d'USD en 2010-2012);
 - les PRI sont des bénéficiaires potentiels des investissements financiers du FIDA;
 - les PRI apportent des ressources publiques nationales en faveur de leurs propres programmes de développement rural, qui ont été conçus avec l'aide du FIDA dans le cadre de projets cofinancés. En participant à la conception de ces projets, le FIDA "oriente" les ressources publiques vers le secteur rural (l'objectif fixé pour la mobilisation de ressources nationales et le cofinancement des projets en faveur des PRI en 2010-2012 est de 1 milliard d'USD); et conformément aux allocations au titre du SAFR;
 - les PRI bénéficieront d'un financement du FIDA (le montant prévu pour les prêts en 2010-2012 est de 500 millions d'USD).

D. Est-il nécessaire de mettre au point des produits et des services différenciés à l'intention des PRI ?

13. La plupart des PRI reconnaissent que ce qu'ils attendent d'un projet financé par un prêt du FIDA (outre un produit financier compétitif), c'est de pouvoir bénéficier de: ses connaissances en matière de dynamique de la pauvreté rurale, son expérience concernant la conception, la méthodologie et l'approche des projets, ses outils de supervision et/ou ses politiques relatives aux secteurs agricole et rural (par exemple, les méthodes appliquées pour le ciblage ou les services financiers ruraux, le développement rural décentralisé et participatif, la gestion des ressources naturelles, etc.). De nombreux PRI sont aussi intéressés par les modalités de conception et d'exécution innovantes du FIDA. Toutefois, aucune de ces demandes n'est propre aux PRI; les pays à faible revenu recherchent de plus en plus des solutions innovantes concernant les aspects financiers et les projets. Le FIDA s'emploiera donc à différencier ses produits selon les requêtes des pays, que ce soit dans les PRI et dans d'autres pays à faible revenu.
14. Des pays comme le Brésil, la Colombie, le Mexique et la République bolivarienne du Venezuela ont déjà demandé au FIDA d'intégrer les produits relatifs aux projets, aux services techniques et aux savoirs, ainsi que son financement, dans leurs programmes de développement rural.
15. Afin d'offrir aux États membres les options de conception et de financement qu'ils souhaitent, selon les besoins de chaque pays, le FIDA devra mettre en place des instruments de financement plus polyvalents capables de concilier les résultats en matière de développement et les risques. Tous les pays emprunteurs pourront bénéficier de ces instruments évolutifs, bien qu'il soit probable que les PRI seront les clients les plus exigeants. Le FIDA devra adopter des processus opérationnels modifiés, et fournir un "menu" des produits concernant les prêts et les savoirs qui peuvent intéresser ses membres emprunteurs ainsi que des PRI non emprunteurs, dans des situations très diverses. Le FIDA continuera d'utiliser, lorsqu'il y a lieu, ses produits existants, qu'il s'agisse de prêts ou de dons dans les limites des allocations convenues, mais il introduira également de nouveaux produits, notamment un

¹¹ Le modèle financier du FIDA permet de prévoir les entrées/sorties de fonds et prend en compte les prêts, les rentrées des prêts et les ressources mises à disposition par les PRI.

appui aux initiatives du secteur privé. Il mettra aussi au point des services relatifs aux savoirs, tels que l'assistance technique remboursable, le conseil en matière de politiques, l'analyse, l'établissement de partenariats et la facilitation de la coopération Sud-Sud, à l'intention de tous ses membres; il est probable toutefois que les PRI seront les premiers à y avoir recours.

E. Services différenciés: améliorer les produits et services financiers du FIDA

16. Les PRI partenaires du FIDA ont demandé au Fonds de mettre au point une série de produits financiers appropriés qui correspondent à sa mission, à savoir lutter contre la pauvreté rurale, et associent les savoirs et les services techniques. Ces produits sont notamment les suivants:
- **Options de devises**, prévoyant éventuellement des prêts dans une monnaie unique, avec une marge variable ou un taux fixe au-dessus du taux interbancaire offert à Londres. D'après une étude en cours du Trésor de la Banque mondiale, compte tenu du cadre actuel de gestion de bilan du FIDA, il est possible de gérer en 2011 et 2012 un programme "pilote" de prêts dans une monnaie unique (en dollars des États-Unis), pour un montant allant jusqu'à 100 millions d'USD¹². D'après l'expérience de la Banque mondiale, les PRI pourraient être les premiers pays à solliciter de tels prêts.
 - **Différés d'amortissement et échéances**. Le Conseil des gouverneurs l'ayant autorisé à adopter des "conditions durcies", conformes à la pratique de l'Association internationale de développement, et du fait de la révision en cours des modalités et conditions de prêt du FIDA¹³, le Conseil d'administration va pouvoir passer en revue et modifier les modalités et conditions actuelles, de manière à les aligner sur celles d'autres IFI. Les PRI de la tranche de revenu inférieure en bénéficieront.
 - **Autres produits financiers**. Ces produits, y compris éventuellement des investissements dans des prises de participation et des prêts à des entreprises privées, sans garanties publiques, feront l'objet d'études. Ils présenteront un intérêt pour tous les membres du FIDA de la Liste C; toutefois, au cas où ces instruments seraient mis au point, il est très probable que les PRI en soient les premiers utilisateurs. Dans les limites de son modèle opérationnel et de ses instruments actuels, le FIDA a pu transformer ses prêts en quasi-fonds propres ou en dispositifs de refinancement destinés principalement au secteur privé en Europe centrale et en Afrique. Après une analyse plus poussée, notamment un examen comparatif des produits offerts par d'autres IFI, le FIDA pourrait mettre au point, à l'intention de tous ses membres, qu'il s'agisse de PRI ou de pays bénéficiant de prêts à des conditions particulièrement favorables, aux fins d'examen par le Conseil d'administration, des instruments financiers qui lui permettraient de réaliser des opérations avec le secteur privé (notamment par le biais de fonds communs de placement en actions qui investissent dans des institutions privées de microfinance, ou par le biais de garanties ou de prêt direct), sans utiliser les fonds provenant de la reconstitution.
 - **Ressources extérieures**. Parallèlement à la mise au point de produits financiers appropriés, le financement des prêts aux membres pourrait être de plus en plus souvent assuré: i) grâce à la mobilisation de ressources par le FIDA en dehors de la reconstitution; ii) par des fondations; iii) en empruntant aux donateurs; iv) en se tournant vers le marché; et/ou v) en mobilisant davantage

¹² Actuellement, les prêts du FIDA sont libellés en droits de tirage spéciaux (DTS) en tant que monnaie de compte unique, tandis que les paiements sont effectués dans la monnaie unique indiquée dans l'accord de financement. Plusieurs pays préfèrent emprunter dans une autre monnaie (dollars des États-Unis, euros) qui sert à la fois de monnaie de compte et de monnaie de paiement.

¹³ Un rapport sur la révision des Principes et critères en matière de prêts sera soumis au Conseil d'administration en décembre 2010.

de ressources commerciales. Le FIDA assure déjà à ses membres un important financement provenant d'autres sources que les reconstitutions, moyennant le cofinancement direct et le financement supplémentaire. Le financement apporté récemment par le Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire administré par la Commission européenne et la Banque mondiale en est un exemple.

17. Bien que ce soient les PRI qui ont le plus insisté pour que de tels instruments soient mis au point, tous les emprunteurs du FIDA pourraient en bénéficier.

F. Services différenciés: améliorer les produits et services de gestion des savoirs offerts par le FIDA

18. Le FIDA dispose déjà de plusieurs produits relatifs aux savoirs revêtant de l'importance pour les PRI, qui seront développés:
- **Les plateformes concernant les activités de sensibilisation, les politiques et l'organisation de réunions.** Le FIDA œuvre en faveur de ses membres en promouvant le dialogue et en servant d'intermédiaire en vue de l'établissement de partenariats entre divers groupes d'intérêt et parties prenantes en milieu rural, à la fois à l'intérieur des pays et entre eux. Ces initiatives peuvent être utiles aux gouvernements dans le cadre de la définition de leurs politiques et des investissements de ressources publiques dans le développement rural et la lutte contre la pauvreté. On peut citer en exemple: i) dans la région LAC, le Traité de libre échange entre les États-Unis, les pays d'Amérique centrale et la République dominicaine et la Commission de l'agriculture familiale du Marché commun du Sud et son instance de coordination des producteurs familiaux; et ii) en Afrique, le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Ces services pourraient être assurés aux PRI non emprunteurs contre rémunération.
 - **L'appui à l'élaboration de stratégies nationales de développement agricole/rural.** Les PRI demandent de plus en plus souvent un appui suivi en matière d'analyse dans des domaines sous-sectoriels ou thématiques (ciblage, parité hommes-femmes, financement rural, etc.). Cet appui est apporté par le FIDA dans le cadre de programmes souples et déterminés par la demande, qui sont axés sur les résultats. À titre d'exemple, en 2008, l'Égypte a demandé au FIDA et à la Banque mondiale de l'aider à établir une nouvelle stratégie de développement agricole, ce que ces deux institutions ont fait. De même, le Liban a demandé une assistance technique afin d'actualiser sa stratégie de développement agricole dans une optique favorable aux pauvres. En Chine, en Indonésie et aux Philippines, le FIDA appuie des travaux de recherche sur les effets de la production de biocarburants sur le développement agricole, la sécurité alimentaire et la pauvreté, et sur son impact au niveau des ménages. Ces initiatives sont également importantes du fait qu'elles ont toutes été financées par le programme de dons du FIDA et qu'elles mettent en relief les avantages que présente une assistance aux PRI sous forme de dons ciblés, d'un montant relativement faible. À l'avenir, il sera possible d'apporter une telle assistance aux PRI contre remboursement. À titre d'exemple, l'Azerbaïdjan s'est déclaré prêt à payer pour recevoir du FIDA une assistance technique qui l'aidera à concevoir sa nouvelle stratégie de développement agricole. De même, l'Algérie (qui n'a pas d'emprunt en cours auprès du FIDA) a également manifesté de l'intérêt pour une assistance technique remboursable dans le domaine de la finance rurale.
 - **La coopération Sud-Sud.** Le FIDA peut aider à transmettre des savoirs à des institutions locales et régionales, afin d'améliorer l'apprentissage. À titre d'exemple, en collaboration avec les institutions existantes (universités, instituts agronomiques, etc.), il pourrait diffuser des savoirs en promouvant les voies

d'apprentissage, en organisant des voyages d'étude et en faisant appel à des spécialistes venant d'autres pays du Sud (en prenant par exemple des dispositions pour que des consultants turcs transmettent à l'Azerbaïdjan leurs savoirs et leur expertise concernant le développement rural en Turquie). Le FIDA favorisera la collaboration entre pairs et renforcera les capacités locales. En Afrique orientale et australe, ce type de travail a donné lieu à une collaboration avec le secteur privé. Les PRI possèdent aussi, en particulier en Amérique latine, une certaine expérience de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets, moyennant par exemple l'agroforesterie, la rémunération des services environnementaux (liée aux marchés du carbone), la culture sans labour (pour le soja) et le recours aux légumineuses pour améliorer l'utilisation de l'azote. À mesure que d'autres États membres mettront au point leurs propres initiatives, ces expériences deviendront de plus en plus importantes. Des exemples peuvent déjà être cités (le Burkina Faso et le Niger ont examiné récemment leurs approches en matière de conservation des terres et des eaux).

G. Renforcement de l'appropriation par les pays et abaissement des coûts de transaction liés à la souscription d'un emprunt auprès du FIDA

19. À l'échelle des pays, plusieurs PRI (mais pas tous) disposent de systèmes publics de comptabilité, d'audit, de passation des marchés et de gestion financière, qui fonctionnent bien. Les emprunteurs des PRI souhaitent de plus en plus souvent avoir recours à leurs systèmes nationaux pour remplir ces fonctions dans le cadre des projets financés par le FIDA, ce qui est dans le droit fil de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et du Programme d'action d'Accra. Ces systèmes offrent souvent la possibilité d'échanges Sud-Sud. Le FIDA facilitera ces échanges afin de contribuer à la mise au point de systèmes analogues dans des pays à faible revenu.

H. Reclassement

20. Au sens le plus large, dans le cadre des politiques et des procédures des IFI, on entend par reclassement le passage d'un État membre, officiellement ou non, d'une catégorie de prêts à une autre, jusqu'à ce qu'il ne sollicite plus de prêt auprès de l'IFI. Le FIDA pratique actuellement le reclassement dans le cadre de ses Principes et critères en matière de prêts (à peu près comme le fait la Banque africaine de développement dans le cadre de sa politique de crédit), en vue de faire passer ses membres emprunteurs d'une catégorie de prêts à une autre, en fonction de leur RNB par habitant. Les États membres du FIDA passent d'une catégorie à l'autre, jusqu'à ce qu'ils arrêtent volontairement d'emprunter. C'est ainsi que plusieurs membres de la Liste C ont décidé de ne plus emprunter au FIDA (Algérie), tandis que d'autres, après avoir fait de même, ont sollicité de nouveau un emprunt (Tunisie). En outre, l'Algérie, l'Argentine, le Chili, la Colombie, la Jordanie, la Malaisie, la Thaïlande, la Tunisie et l'Uruguay ont décidé de ne plus emprunter en 2007-2009 et ont ensuite continué de contribuer à la huitième reconstitution des ressources du FIDA.
21. S'agissant de mettre au point des options qui permettraient d'améliorer la politique actuelle de passage d'une catégorie de prêts à une autre et l'arrêt volontaire des demandes de prêt, il faut prendre en considération plusieurs facteurs. Tout d'abord, compte tenu des restrictions budgétaires imminentes des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le FIDA devra consacrer essentiellement les ressources provenant de la reconstitution aux pays pauvres bénéficiant de prêts à des conditions particulièrement favorables, tout en favorisant l'utilisation des ressources propres des PRI pour des programmes de lutte contre la pauvreté rurale. Il se peut que ces pays soient de plus en plus invités à rembourser le FIDA pour des services tels que le transfert des savoirs, et la conception et la gestion des projets. Plusieurs PRI ont souligné qu'ils souhaitent avoir accès à tous

les services du Fonds (dont l'emprunt), à des projets plus différenciés et adaptés aux besoins, et à des instruments financiers plus sophistiqués (prêts dans une monnaie unique, taux d'intérêt et échéances variables) et espèrent que la coopération Sud-Sud sera facilitée et, dans certains cas, financée par le FIDA. Le Fonds peut consacrer essentiellement ses fonds aux pays à faible revenu et aux PRI de la tranche de revenu inférieure, tout en offrant des services remboursables aux PRI de la tranche supérieure.

22. Les options concernant la politique de reclassement que le Conseil d'administration devra prendre en considération sont les suivantes:

Option 1: conserver le mécanisme actuel de reclassement/progression (conforme à l'Accord portant création du FIDA), sachant notamment que:

- les PRI cessent volontairement d'emprunter s'ils le jugent opportun;
- les PRI qui n'ont pas d'emprunt en cours continuent de pouvoir prétendre à d'autres services du Fonds, dont certains sont assurés contre remboursement, et sont encouragés à participer à la reconstitution des ressources du FIDA; et
- les PRI qui ont contracté un emprunt reçoivent progressivement des allocations moins élevées au titre du système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) du FIDA, à mesure que leur revenu par habitant augmente.

Option 2: mêmes dispositions que ci-dessus, mais en appliquant le système de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) qui consiste à fixer un revenu par habitant au-dessus duquel le processus de reclassement est lancé – établi actuellement à 6 885 USD pour la BIRD (1^{er} juillet 2010);

- cette procédure prévoirait une évaluation conjointe FIDA-gouvernement de l'état de préparation du pays au reclassement, et du rythme et de la nature du partenariat qui serait poursuivi une fois atteint le seuil déclenchant le reclassement. Dans certains cas, les prêts pourraient être maintenus sur la base d'un plan de soutien convenu avec le gouvernement et soumis à l'approbation du Conseil d'administration; et
- mise au point de services et de produits différenciés à l'intention des PRI de la tranche de revenu supérieure selon un modèle prévoyant le remboursement.

Option 3: comme pour l'option 2, avec en sus:

- la poursuite de la recherche et de la mise en place de sources de financement supplémentaires, autres que la reconstitution, qui seraient offertes par le FIDA aux PRI (ainsi qu'à d'autres membres); et
- à moyen terme, la modification de la formule du SAFP en renforçant l'importance accordée aux niveaux plus faibles de RNB par habitant¹⁴, de manière à favoriser les pays plus pauvres moyennant l'augmentation des allocations par habitant qui leur sont accordées.

23. La direction préfère l'option 3, qui permet de continuer à répondre à l'ensemble des besoins des PRI, mais en prévoyant un remboursement qui augmente parallèlement au revenu par habitant du PRI ainsi qu'une planification plus structurée du reclassement concernant la souscription d'un emprunt auprès du FIDA.

I. Conclusions en matière de stratégie

24. En réponse aux besoins des PRI, le FIDA propose:

¹⁴ En faisant passer l'exposant négatif du RNB figurant actuellement dans la formule de - 0,25 à - 0,5 par exemple.

- i) de mettre au point un menu plus personnalisé (spécifique au pays) et différencié de stratégies de pays et d'interventions au titre de projets, qui répond aux besoins de tous les pays clients, mais qui a plus de chances d'être adopté rapidement par les PRI;
- ii) d'appuyer le programme en constante évolution des travaux de recherche sur la nature et les causes de la pauvreté rurale dans les PRI, les définitions quantitative et qualitative des PRI et les questions relatives aux inégalités de revenu au niveau national;
- iii) de concevoir de nouveaux instruments de prêt, y compris éventuellement des prêts dans une monnaie unique à titre expérimental pour 2011 et 2012, ainsi qu'un éventail plus large d'échéances et de taux d'intérêt pour les prêts à des conditions autres que favorables. Les conditions intermédiaires et ordinaires des prêts du FIDA à l'intention des PRI devraient être revues afin de coïncider avec celles des produits d'autres IFI;
- iv) de renforcer les sources financières existantes et nouvelles, afin de contribuer à financer la coopération Sud-Sud ainsi que les interventions dans tous les pays qui empruntent au FIDA, sachant que ces possibilités seront probablement saisies rapidement par les PRI mais qu'elles intéresseront aussi d'autres pays à faible revenu;
- v) d'approfondir le partage des savoirs entre institutions ainsi que la création et l'enregistrement des savoirs sur le plan interne. Le FIDA considérera que le transfert des savoirs et le renforcement des capacités (y compris dans une perspective Sud-Sud) font partie intégrante de son mandat, ainsi que l'assistance technique remboursable. Il pourrait en particulier exploiter l'expérience des PRI en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets;
- vi) de rationaliser ses procédures concernant la mise au point de stratégies de pays et de projets nouveaux dans les pays qui ont enregistré d'excellents résultats dans l'exécution des programmes appuyés par le FIDA. Il faudrait mettre aussi l'accent sur l'appropriation par les pays, ainsi que sur la réduction des coûts de transaction pour tous les pays qui empruntent au FIDA, réduction susceptible d'intéresser immédiatement les PRI; et
- vii) d'adopter, aux fins d'approbation par le Conseil des gouverneurs du FIDA, l'une des trois options relatives au reclassement, selon la position consensuelle arrêtée par le Conseil d'administration. La direction recommande l'option 3, qui est décrite ci-dessus.